

*Date de dépôt : 30 septembre 2021*

## **Rapport**

**de la commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi concernant la constitution de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie (PA 454.00)**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Xhevrie Osmani**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le présent projet de loi a été examiné par la commission des affaires communales, régionales et internationales lors de la séance du 7 septembre 2021 sous la présidence de M. Vincent Subilia. Le procès-verbal a été tenu avec précision par M<sup>me</sup> Mariama Laura Diallo. La commission a été assistée dans ses travaux par M<sup>me</sup> Tina Rodriguez, secrétaire scientifique (SGGC), et par M. Bernard Favre, secrétaire général adjoint (DCS). Qu'ils en soient tous remerciés.

### **Présentation de M. Bernard Favre, secrétaire général adjoint du DCS**

Le président explique qu'il s'agit également d'une restriction liée à l'âge comme dans le PL 12997, mais cette fois-ci pour la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie.

M. Favre précise que les autorités de Bernex se sont rendu compte que cette disposition existait encore et ont voulu l'abroger, mais elles étaient convaincues que cette disposition, même s'il n'y avait pas eu de cas de figure concerné, devait être abrogée.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote.

**Vote*****Premier débat***

Le président passe au vote de l'entrée en matière sur le PL 12998 :

Oui : 14 (2 Ve, 4 PLR, 3 S, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : –

**L'entrée en matière sur le PL 12998 est acceptée à l'unanimité.**

***Deuxième débat***

Titre et préambule : pas d'opposition, adopté.

Art. 1 : pas d'opposition, adopté.

Art. 2, al. 8 (nouveau) : pas d'opposition, adopté.

Art. 2 : pas d'opposition, adopté.

***Troisième débat***

Le président met aux voix le PL 12998 dans son ensemble :

Oui : 14 (2 Ve, 4 PLR, 3 S, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : –

**Le PL 12998 est accepté.**

## **Projet de loi (12998-A)**

**modifiant la loi concernant la constitution de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie (PA 454.00)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Modifications**

La loi concernant la constitution de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie, du 18 février 1994, est modifiée comme suit :

### **Art. 2, al. 8 (nouveau)**

<sup>8</sup> La modification des statuts de la fondation, telle qu'elle est issue de la délibération du Conseil municipal de la commune de Bernex du 9 février 2021, et jointe en annexe à la présente loi, est approuvée.

### **Art. 2      Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

**Modification des statuts de  
la Fondation de la commune  
de Bernex pour l'artisanat,  
le commerce et l'industrie**

**PA 454.01**

**Art. 11, al. 5 (abrogé)**